



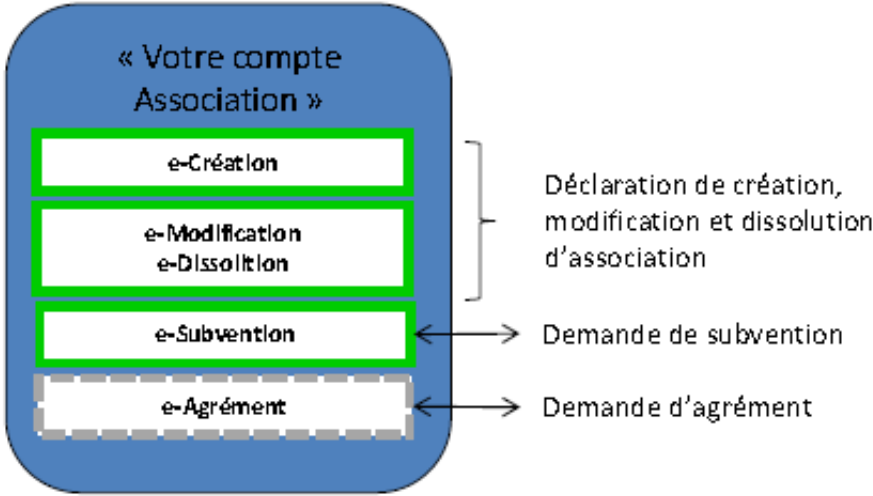
CRÉER UN COMPTE SUR MON COMPTE ASSOCIATION



E-Subvention, une démarche qui s'inscrit au sein du portail « Votre Compte Association »



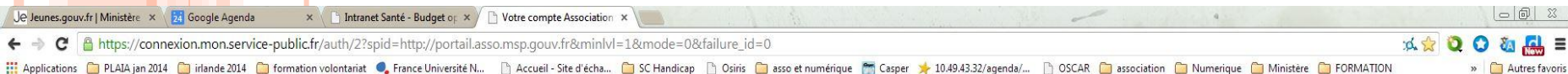
Un portail permettant un accès unique aux démarches en ligne destinées aux associations



Légende :
 Démarche disponible
 en projet/en cours de développement

- Un portail offrant par ailleurs :
- Une gestion de suivi
 - Un compte personnalisé
 - Un espace de stockage
 - La possibilité de fédérer les comptes de l'association

TAPEZ [HTTPS://CONNEXION.MON.SERVICE-PUBLIC.FR](https://connexion.mon.service-public.fr) DANS VOTRE BARRE D'ADRESSE



Votre authentification a expiré. Veuillez vous réauthentifier.

Identifiant
PLAIA49

Mot de passe

[Vous connecter](#)

[Identifiant oublié ?](#) | [Mot de passe oublié ?](#)



avec **Votre compte Association**

- ✓ Réalisez en ligne et suivez **simplement** vos démarches administratives
- ✓ Unifiez vos comptes avec un **mot de passe unique**
- ✓ Conservez et réutilisez en **toute sécurité** vos pièces justificatives
- ✓ Obtenez des informations sur mesure et **officielles** sur vos droits et démarches

[En savoir plus](#)

Créez votre compte Association [Vous inscrire](#)



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À DÉCOUVRIR

[Demande de subvention auprès des collectivités territoriales](#) **Nouveau**
Cette demande est à utiliser par les associations sollicitant une subvention auprès d'une collectivité territoriale partenaire, et concerne : le financement d'actions spécifiques, de fonctionnement général de l'association ou de projets d'investissements.

[Création d'association](#)
Déclarez, en quelques clics, la création de votre association.

[Demande de subvention](#)
Déposez un dossier de demande de subvention auprès de plusieurs organismes partenaires.

[Modification ou dissolution d'une association](#) **Nouveau**
Déclarez, en quelques clics, la modification ou la dissolution de votre association.

[Consultation des annonces publiées au Journal Officiel Associations](#)
Consultez les annonces publiées sur le site du Journal Officiel, concernant votre association

[Chèque Emploi Associatif](#)

LES ACTUALITÉS

04/12/2013 - Avec e-modification e-dissolution déclarée, en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de votre association.

18/09/2012 - Découvrez la démarche en ligne e-subvention

[→ Toutes les actualités](#)

COMPLÉTEZ LES INFORMATIONS DEMANDÉES



Votre compte Association
Service-Public.fr

Le compte des démarches en ligne pour les associations

[Accueil](#) > Création de votre compte Association

CRÉATION DE VOTRE COMPTE ASSOCIATION

Le symbole * est indiqué devant les champs obligatoires.

* Identifiant : De 4 à 30 caractères alphanumériques.

* Mot de passe : De 8 à 20 caractères, avec au moins une lettre et un chiffre.
● Niveau de sécurité du mot de passe : **Faible**

* Répétez votre mot de passe : **Le mot de passe de confirmation ne correspond pas au mot de passe saisi**

* Adresse électronique : Exemple : antoine@free.fr, franck@hotmail.com

* Confirmation de l'adresse électronique :

Je désire être informé(e) des actualités et nouveautés.

* Recopier les caractères de l'image : 


[Changer l'image](#)
[Vous êtes mal-voyant ?](#)

J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#).

A quoi ça sert ?
Votre identifiant et votre mot de passe vous permettent d'accéder à votre compte. Ces informations sont personnelles, ne les transmettez à personne !

A quoi ça sert ?
Cette étape nous permet d'empêcher les systèmes automatiques de création de compte d'opérer. Merci de bien vouloir saisir dans la zone dédiée, la suite de caractères affichée.

VOTRE COMPTE EST CRÉÉ. VOUS DISPOSEZ D'UN ESPACE PERSONNEL



Votre compte Association
Service-Public.fr
Le compte des démarches en ligne pour les associations

essaiDR Déconnexion

Votre tableau de bord
Vos documents
Votre profil
Catalogue des services

Accueil >

VOS LIAISONS DE COMPTES

Simplifiez l'accès à vos comptes administratifs et accédez directement aux services en ligne des organismes partenaires en ne retenant qu'un seul identifiant et mot de passe.

→ Ajouter une liaison

VOTRE CALENDRIER

Notez toutes vos échéances administratives afin d'en être alerté.

→ Ajouter une échéance

LES ACTUALITÉS

- 04/12/2013 Avec e-modification e-dissolution déclarez, en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de votre association.
- 18/06/2012 Découvrez la démarche en ligne e-subvention
- 07/06/2012 Découvrez le nouveau service de dépôt des comptes annuels
- 31/05/2012 Découvrez « ma-démarche-FSE »
- 23/03/2012 Découvrez le service en ligne Chèque Emploi Associatif du réseau URSSAF

→ Toutes les actualités

VOTRE SUIVI

Vous n'avez aucun message.

À DÉCOUVRIR

LES DÉMARCHES :

[Demande de subvention auprès des collectivités territoriales](#) : **Nouveau**
Cette demande est à utiliser par les associations sollicitant une subvention auprès d'une collectivité territoriale partenaire, et concerne : le financement d'actions spécifiques, de fonctionnement général de l'association ou de projets d'investissements.

[Création d'association](#) :
Déclarez, en quelques clics, la création de votre association.

[Demande de subvention](#) :
Déposez un dossier de demande de subvention auprès de plusieurs organismes partenaires.

[Modification ou dissolution d'une association](#) : **Nouveau**
Déclarez, en quelques clics, la modification ou la dissolution de votre association

[Consultation des annonces publiées au Journal Officiel Associations](#) :
Consultez les annonces publiées sur le site du Journal Officiel, concernant votre association

→ Toutes les démarches

LES FORMULAIRES CERFA :

→ Tous les formulaires CERFA

LES ORGANISMES PARTENAIRES :

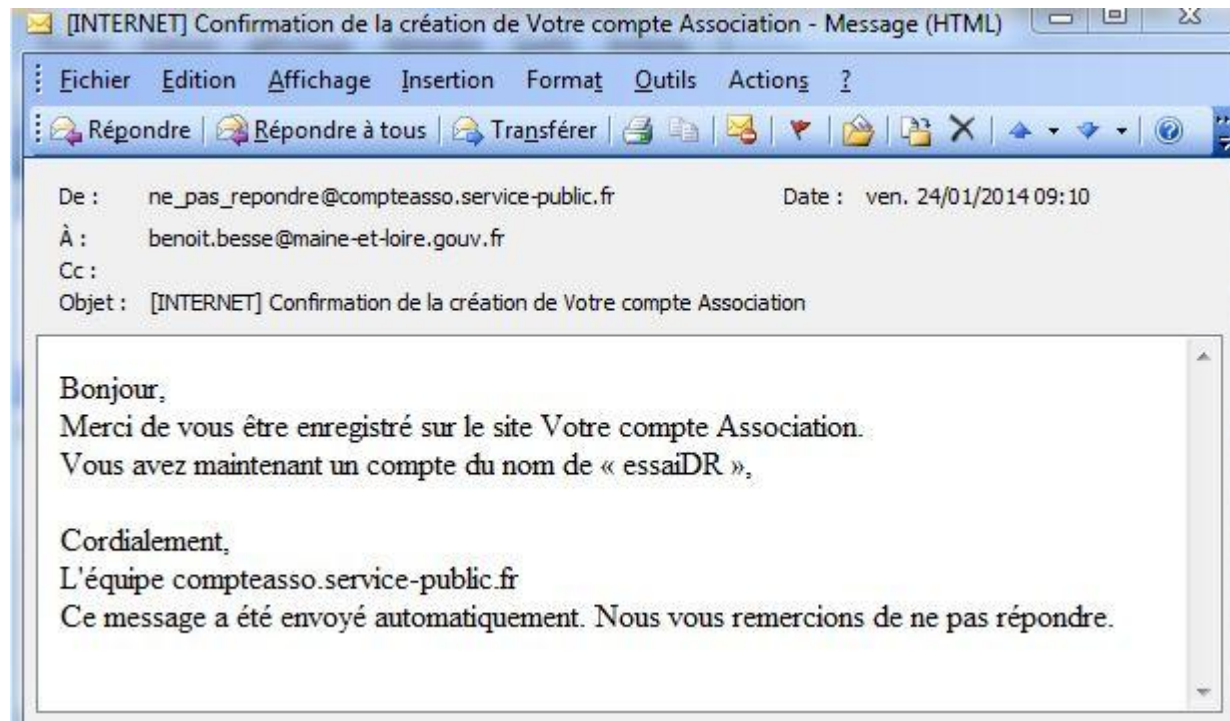
[Dépôt des comptes annuels des associations](#) :
Ce téléservice vous permet en quelques clics de procéder au dépôt en ligne des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes des associations bénéficiant de dons / subventions ayant atteint 153 000€.

[Ma-démarche-FSE](#) :
Ma-démarche-FSE permet à tous les porteurs de projets Fond social européen (FSE) de France métropolitaine de saisir leurs bilans d'exécution en ligne. Chaque porteur de projet peut ensuite suivre l'état d'avancement de son dossier.

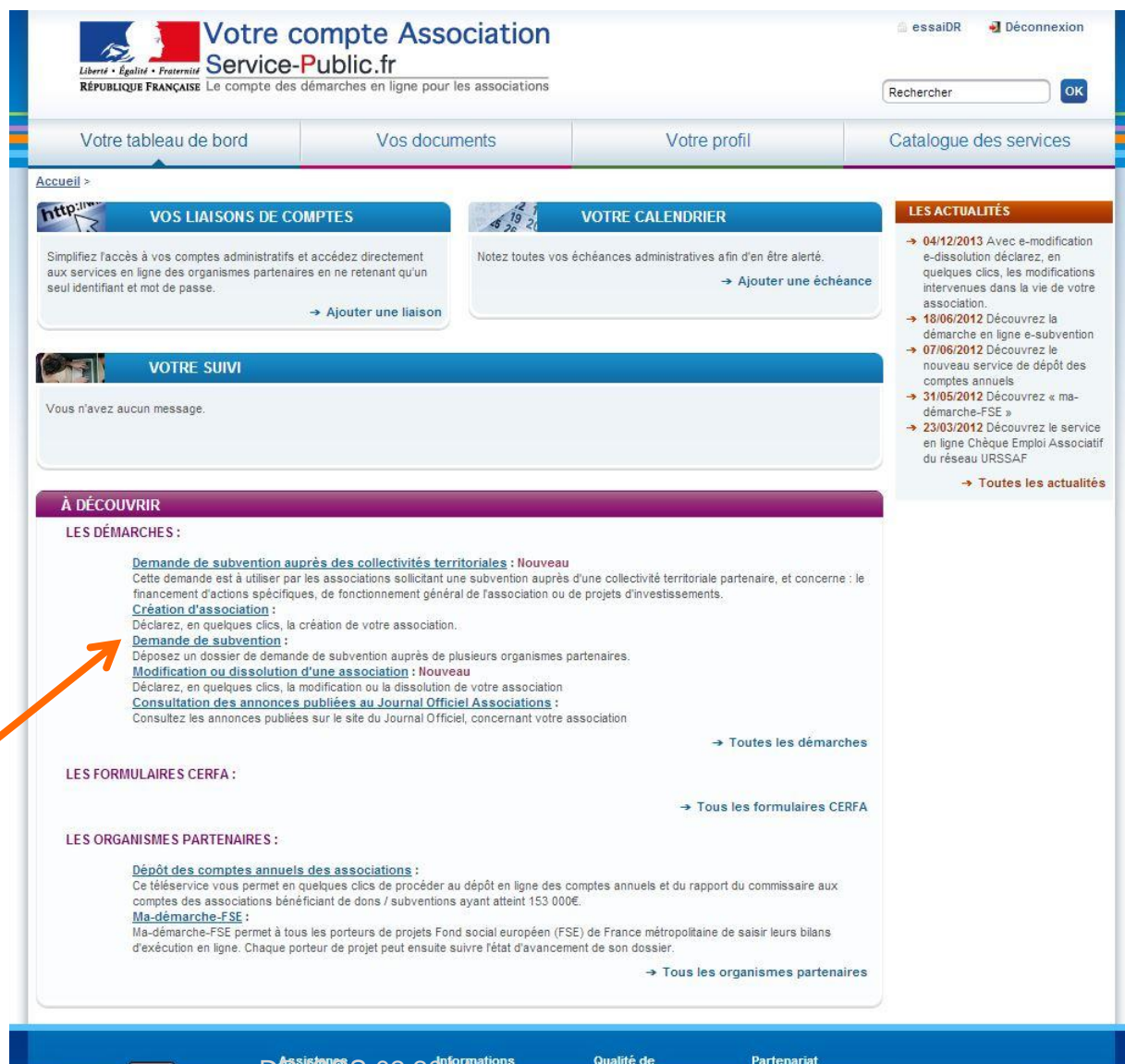
→ Tous les organismes partenaires

Assistance
Informations
Qualité de
Partenariat

VOUS RECEVREZ UN MESSAGE DE CONFIRMATION SUR VOTRE BOITE MAIL



VOTRE COMPTE EST CRÉÉ. VOUS DISPOSEZ D'UN ESPACE PERSONNEL



Votre compte Association
Service-Public.fr
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Le compte des démarches en ligne pour les associations

essaiDR Déconnexion

Rechercher OK

Votre tableau de bord Vos documents Votre profil Catalogue des services

Accueil >

VOS LIAISONS DE COMPTES
Simplifiez l'accès à vos comptes administratifs et accédez directement aux services en ligne des organismes partenaires en ne retenant qu'un seul identifiant et mot de passe.
→ Ajouter une liaison

VOTRE CALENDRIER
Notez toutes vos échéances administratives afin d'en être alerté.
→ Ajouter une échéance

LES ACTUALITÉS

- 04/12/2013 Avec e-modification e-dissolution déclarez, en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de votre association.
- 18/06/2012 Découvrez la démarche en ligne e-subvention
- 07/06/2012 Découvrez le nouveau service de dépôt des comptes annuels
- 31/05/2012 Découvrez « ma-démarche-FSE »
- 23/03/2012 Découvrez le service en ligne Chèque Emploi Associatif du réseau URSSAF

→ Toutes les actualités

VOTRE SUIVI
Vous n'avez aucun message.

À DÉCOUVRIR

LES DÉMARCHES :

- Demande de subvention auprès des collectivités territoriales : Nouveau**
Cette demande est à utiliser par les associations sollicitant une subvention auprès d'une collectivité territoriale partenaire, et concerne : le financement d'actions spécifiques, de fonctionnement général de l'association ou de projets d'investissements.
- Création d'association :**
Déclarez, en quelques clics, la création de votre association.
- Demande de subvention :**
Déposez un dossier de demande de subvention auprès de plusieurs organismes partenaires.
- Modification ou dissolution d'une association : Nouveau**
Déclarez, en quelques clics, la modification ou la dissolution de votre association
- Consultation des annonces publiées au Journal Officiel Associations :**
Consultez les annonces publiées sur le site du Journal Officiel, concernant votre association

→ Toutes les démarches

LES FORMULAIRES CERFA :

→ Tous les formulaires CERFA

LES ORGANISMES PARTENAIRES :

- Dépôt des comptes annuels des associations :**
Ce téléservice vous permet en quelques clics de procéder au dépôt en ligne des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes des associations bénéficiant de dons / subventions ayant atteint 153 000€.
- Ma-démarche-FSE :**
Ma-démarche-FSE permet à tous les porteurs de projets Fond social européen (FSE) de France métropolitaine de saisir leurs bilans d'exécution en ligne. Chaque porteur de projet peut ensuite suivre l'état d'avancement de son dossier.

→ Tous les organismes partenaires

Assistance Informations Qualité de Partenariat

ACCES A
E-SUBVENTION

Accueil > Les démarches > Demande de subvention auprès d'une administration d'État

Demande de subvention auprès d'une administration d'État

Ce service en ligne vous permet de déposer un dossier de demande de subvention auprès d'une administration d'État.

Plus précisément, vous pourrez :

- identifier les subventions que les organismes partenaires proposent aux associations,
- sélectionner la subvention pour laquelle vous souhaitez effectuer une demande,
- remplir en ligne l'intégralité du dossier de demande de subvention auprès d'une administration d'État (Informations relatives à votre association et aux actions à financer) et joindre les pièces justificatives,
- valider le dossier et l'envoyer directement, par un simple clic, au service instructeur,
- suivre l'avancement de la demande de subvention auprès d'une administration d'État tout au long de son traitement, à travers le tableau de bord de l'espace personnalisé.

1 Cette démarche vous demande environ 20 minutes pour être réalisée.

À quels organismes partenaires demander une subvention ?

1 Les organismes partenaires des demandes de subventions



Avant de commencer

Pour réaliser votre démarche, nous vous conseillons de vous munir dès à présent des informations et des documents suivants (de préférence sous format électronique, dans votre porte-documents par exemple), afin de pouvoir les joindre facilement en ligne à votre demande :

Pour toutes les demandes :

- numéro SIREN [Vous pouvez consulter l'adresse détaillée du numéro SIREN](#)
- numéro RNA [Vous pouvez consulter l'adresse détaillée du numéro RNA](#)

Pour un renouvellement :

- si votre association n'est pas enregistrée dans le RNA :
 - un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale,
 - la liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déléguée et elle a été modifiée,
- un relevé d'identité bancaire de l'association s'il a changé, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET,
- si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier,
- le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions,
- le cas échéant, la référence de la publication sur le site Internet JO Associations des documents ci-dessus. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de joindre ces derniers,
- le plus récent rapport d'activité approuvé.

Pour une première demande (en complément des pièces justificatives nécessaires pour un renouvellement) il vous faudra fournir :

- les comptes approuvés du dernier exercice clos.

Réalisez cette démarche depuis Votre compte Association

Accéder à la démarche de demande de subvention auprès d'une administration d'État

* haut de page

**VOUS POUVEZ DÈS LORS
ACCÉDER À LA DÉMARCHE
DE DEMANDE DE
SUBVENTION.**

Accès à la recherche du dossier FDVA 2014 Pays de la Loire